



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 6 novembre 2023, le règlement numéro 2023-264 modifiant le règlement numéro 2009-138 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 novembre 2023.

L'objet de cette modification est de modifier l'article 2 pour l'imposition d'une taxe à 0.52\$ mensuel par numéro de téléphone et l'addition de l'article 2.1 pour permettre l'indexation de ce montant selon le montant publié par le ministre.

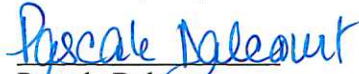
Donné à Saint-Ours, ce 9^e jour de novembre 2023.


Pascale Dalcourt
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 9 novembre 2023 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de novembre 2023.


Pascale Dalcourt
Directrice générale/greffière-trésorière